

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DASES 43 Extension des établissements et services (131 places) dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses article L 311-1, L312-2 et suivants ;

Vue la stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021 ;

Vu le Décret n° 2018-552 du 29 juin 2018 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles et à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au président du conseil départemental et au directeur général de l'agence régionale de santé ;

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt proposé par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le principe de créations de places en établissements et services pour les personnes handicapées ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nicolas NORDMAN, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le principe est approuvé des créations de places en établissements et services pour personnes handicapées suivantes, qui donneront lieu à arrêtés d'autorisation conjoints de Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France :

Type d'établissement	places créées	Gestio n-naire	Type de handicap	Local i-sation	Description synthétique du projet
Foyer d'Accueil Médicalisé	30	ASM13	Autisme	Soisy sur Seine	Foyer pour adultes, projet en lien avec deux autres structures (CAJM et SAMSAH) permettant d'offrir une gamme de solutions adaptées aux besoins des personnes À partir de la reconversion d'un établissement sanitaire et en parallèle à la création d'une maison d'accueil spécialisée autisme (MAS)
	9	Autisme IDF	Autisme	Paris 15 ^{ème}	3 places de FAM dans des locaux du Village St Michel (transformation de places de foyer d'hébergement) et 6 places en logement accompagné (unités de vie de 3 places)
	12	Élan retrouv é	Autisme	Paris 19 ^{ème}	Logement accompagné (FAM hors les murs) : petites unités de vie de 5 places
	5	SOS	Psychique	Paris 20 ^{ème}	Places en logement accompagné à proximité du site existant (FAM des Maraîchers)
Centre d'Accueil de Jour Médicalisé	10	ASM13	Autisme	Paris 13 ^{ème}	Accueil de jour pour autistes sans solution stable
	10	Autisme IDF	Autisme	Paris 15 ^{ème}	Accueil de jour pour autistes sans solution stable
	10	AFG	Autisme	Paris 14 ^{ème}	Accueil de jour pour autistes sans solution stable
Service d'Accompagnement Médico-Social d'Adultes Handicapés	30	SOS	Psychique	Paris 20 ^{ème}	Accompagnement vers l'autonomie
	15	Vie et Avenir	Mental et psychique	Paris 11 ^{ème}	Pour personnes handicapées vieillissantes, notamment préparation à la retraite et lutte contre l'isolement
Total	131				

Article 2 : Madame la Maire de Paris, présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer avec les gestionnaires cités une convention d'habilitation à l'aide sociale dont le modèle est joint à la présente délibération pour les extensions d'établissements et services mentionnés ci-dessus.

Article 3 : Les dépenses prévisionnelles en résultant seront imputées chapitre 934, nature 65242, rubrique 4251, destination 4250005 du budget de fonctionnement 2019 et des années suivantes de la Ville de Paris, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO